

Protocole sur la sécurité des résident(e)s et du personnel -
Lignes directrices sur la distanciation sociale
à adopter en santé et sécurité publique

Nous mettons en œuvre les lignes directrices sur la distanciation sociale en matière de santé et de sécurité publiques comme suit:

- Tous les résidents et employés doivent garder une distanciation sociale de 2 mètres de toutes les personnes.
- Dans le contexte actuel, le bureau est ouvert sur rendez-vous seulement, merci de contacter votre surintendant d'immeuble.
- Les résidents doivent contacter le concierge/surintendant d'immeuble pour planifier l'emménagement et/ou le déménagement.
- Le personnel doit entrer dans les appartements occupés en cas d'urgence seulement et garder la distanciation sociale sécuritaire de 2 mètres.
- Les réparations ne seront effectuées qu'en cas d'urgence seulement.

**VEUILLEZ NOUS CONTACTER PAR
TELEPHONE EN CAS DE SYMPTOMES
GRIPPAUX ET/OU DIAGNOSTIC AFIN
DE PRENDRE LES DISPOSITIONS
NECESSAIRES.**

Cordialement,
La direction

Tenant's and Staff Safety Protocol – Public Health and Safety Social Distance Guidelines

We are implementing the Public Health and Safety Social Distance Guidelines as follows:

- All residents and employees must keep a social distance of 2 meters from all people.
- In the current context, the office is open by appointment only. Please contact your building superintendent.
- Residents should contact the concierge / building superintendent to plan any movings and / or moving in.
- Staff may enter occupied apartments in emergencies only and keep the social distance of the safe 2 meters.
- Repairs will only be made upon emergencies.

**PLEASE CONTACT US BY PHONE IN
CASE OF FLU SYMPTOMS AND / OR
DIAGNOSIS IN ORDER TO MAKE THE
NECESSARY ARRANGEMENTS.**

Cordialement,
La direction